



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2015

Original : français

Soixante-dixième session

Point 114 e) de la liste préliminaire*

Élections aux sièges devenus vacants des organes subsidiaires et autres élections : élection de dix-huit membres du Conseil des droits de l'homme

Lettre datée du 4 février 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous rappeler que la Suisse a décidé de présenter sa candidature aux élections du Conseil des droits de l'homme (période 2016-2018) qui se tiendront pendant la partie principale de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Je vous fais parvenir ci-joint une copie des promesses et engagements pris volontairement par la Suisse en application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale.

Promouvoir le respect universel de tous les droits de l'homme est une priorité de la politique étrangère de la Suisse, comme le prévoit sa constitution. Cet engagement repose sur la conviction que la réalisation de ces droits favorise aussi bien le développement que la paix et la sécurité. Aussi, en sa qualité d'État hôte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève et dans un esprit de coopération et de dialogue, la Suisse est résolue à continuer à soutenir et à renforcer le Conseil des droits de l'homme. Il doit pouvoir remplir le mandat qui lui est confié en tant que principal organe onusien de promotion et de protection des droits de l'homme dans le monde.

La Suisse a joué un rôle actif lors de la création du Conseil des droits de l'homme et pour son renforcement institutionnel. Elle a lancé ou soutenu une série d'initiatives transrégionales dans des domaines aussi variés que l'abolition de la peine de mort, la justice de transition, la reddition de comptes, la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques, les droits de l'homme et l'environnement, les droits de l'homme et l'ère numérique, l'éducation et la formation aux droits de l'homme, la sécurité des journalistes, ainsi que sur la prévention et l'élimination des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés.

* A/70/50.



Au terme d'une procédure préparatoire approfondie menée sur un mode participatif, la Suisse a passé son deuxième examen périodique universel en octobre 2012; elle s'emploie désormais à mettre en œuvre les recommandations qui en ont résulté, en étroite collaboration avec la société civile.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 e) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Paul **Seger**

**Annexe à la lettre datée du 4 février 2015
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Candidature de la Suisse au Conseil des droits
de l'homme pour la période 2016-2018**

**Promesses et engagements pris volontairement conformément
à la résolution 60/251 de l'Assemblée générale**

Promouvoir le respect universel de tous les droits de l'homme est une priorité de la politique étrangère de la Suisse, comme le prévoit sa constitution. Cet engagement repose sur la conviction que défendre ces droits favorise aussi bien le développement que la paix et la sécurité. Aussi, en sa qualité d'État hôte du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, la Suisse est résolue à continuer de soutenir et renforcer le Conseil des droits de l'homme, afin qu'il puisse remplir le mandat qui lui est confié en tant que principal organe onusien de promotion et de protection des droits de l'homme dans le monde. La Suisse soutient également les travaux du HCDH et des organes de traités en droits de l'homme.

La Suisse présente sa candidature pour devenir membre une troisième fois du Conseil des droits de l'homme pour la période 2016-2018. Durant les deux précédents mandats (2006-2009 et 2010-2013), en étroite collaboration avec les autres États et ses partenaires issus de la société civile, elle s'est engagée afin de garantir que le Conseil des droits de l'homme devienne une institution forte et efficace.

La Suisse a joué un rôle actif tant sur le plan du renforcement institutionnel que du processus d'examen du Conseil des droits de l'homme; par ailleurs, elle a été un des moteurs de la mise en place du Bureau du Président du Conseil des droits de l'homme. Enfin, elle a lancé ou soutenu une série d'initiatives transrégionales dans des domaines aussi variés que la justice de transition, la reddition de comptes, la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte de manifestations pacifiques, les droits de l'homme et l'environnement, les droits de l'homme et l'ère numérique, l'éducation et la formation aux droits de l'homme, la sécurité des journalistes, ainsi que sur la thématique des mariages d'enfants, des mariages précoces et des mariages forcés. Ces initiatives ont porté des fruits concrets, à commencer par l'établissement de nouvelles procédures spéciales (Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition, Expert indépendant chargé d'examiner la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable), l'adoption de nouveaux instruments relatifs aux droits de l'homme (Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme) et la création d'un groupe des Amis de la Cour pénale internationale basé à Genève. Durant les années où elle était membre du Conseil, la Suisse a œuvré à ce que le Conseil puisse traiter adéquatement des violations des droits de l'homme dans le monde entier.

Au terme d'une procédure préparatoire approfondie menée sur un mode participatif, la Suisse a passé son deuxième examen périodique universel en

octobre 2012; elle s'emploie désormais à rapidement mettre en œuvre, en étroite collaboration avec la société civile, les recommandations qui en ont résulté.

Dans le cadre de sa candidature pour un troisième mandat au Conseil des droits de l'homme, la Suisse présente les engagements et contributions volontaires suivants :

1. Promouvoir les droits de l'homme au niveau national

Pour promouvoir les droits de l'homme au niveau national, le Gouvernement suisse s'engage à poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour s'acquitter de ses obligations en la matière, tant au niveau fédéral que cantonal, et de sensibiliser tous les organes et acteurs sociaux à la nécessité de protéger, respecter et mettre en œuvre ces droits, objectif qu'il atteint en encourageant l'éducation et la formation aux droits de l'homme, ainsi qu'en effectuant un travail de sensibilisation et de dialogue. Il s'engage en outre à coopérer pleinement avec les organes de traités en droits de l'homme – en leur soumettant régulièrement des rapports et en suivant leurs recommandations – de même qu'avec les titulaires de mandats des procédures spéciales, auxquels il a adressé une invitation permanente. Il entend tenir ces engagements par les mesures suivantes :

- Renforcer la coordination entre tous les responsables aux niveaux cantonal et fédéral. À ce titre, il se propose de mettre au point au niveau national un mécanisme ad hoc chargé de faciliter le développement de procédures standards en vue de la préparation des rapports périodiques et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Suisse;
- Mettre en œuvre de bonne foi les recommandations de l'examen périodique universel qu'il a acceptées et en inscrivant la rédaction du projet de troisième rapport sur la situation des droits de l'homme en Suisse dans le cadre d'une procédure transparente et participative, en renforçant le dialogue avec la société civile helvétique;
- Envisager la création d'une institution nationale de droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, et évaluer les contributions effectuées depuis le lancement du projet pilote, le Centre suisse de compétence pour les droits humains;
- Promouvoir le respect des droits de l'homme par les entreprises basées en Suisse. À ce titre, il se propose de développer et de mettre en œuvre une stratégie nationale fondée sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;
- Intensifier ses efforts pour sensibiliser, à travers des campagnes d'information, le grand public ainsi que les clients potentiels du commerce sexuel au problème du trafic d'êtres humains, en particulier du trafic sexuel;
- Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. À ce titre, il se propose d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale efficace assortie de programmes destinés à lutter contre les écarts salariaux discriminatoires et à faire augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction et de responsabilité;
- Poursuivre ses efforts aux niveaux national, régional et local pour lutter contre le racisme, la discrimination, la xénophobie et les autres formes d'intolérance.

À ce titre, il se propose d'encourager l'intégration de toutes les couches de la population;

- Renforcer les efforts consentis pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants et contre les violences domestiques. À ce titre, il se propose de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique;
- Poursuivre les efforts engagés en faveur des enfants et des jeunes. À ce titre, il se propose de prendre des mesures visant à les protéger de toutes les formes de violence, à promouvoir leurs droits et à favoriser leur participation aux décisions qui les affectent à tous les niveaux;
- Examiner en permanence la possibilité de lever les réserves formulées lors de la ratification de certaines conventions et en multipliant les efforts consentis pour signer et ratifier des instruments internationaux portant sur les droits de l'homme dont il n'est pas encore partie, à l'instar de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

2. Promouvoir les droits de l'homme au niveau international

Pour promouvoir les droits de l'homme au niveau international, le Gouvernement suisse s'engage à soutenir les États qui s'efforcent de s'acquitter de leurs obligations en la matière grâce à différents mécanismes, au rang desquels figurent les dialogues bilatéraux et multilatéraux au sujet des droits de l'homme, les échanges d'experts et les services de conseil. Il entend tenir ces engagements par les mesures suivantes :

- Poursuivre son engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. À ce titre, il se propose de fournir un soutien financier et logistique au secrétariat de la Commission internationale pour l'abolition de la peine de mort, basé à Genève, et de saisir de cette question le Conseil des droits de l'homme ainsi que les autres organes onusiens compétents;
- Renforcer les efforts visant à obliger les responsables de violations graves des droits de l'homme à rendre des comptes. À ce titre, il se propose en particulier de soutenir le travail de la Cour pénale internationale et les mécanismes d'enquête du Conseil, de même que de continuer d'appuyer l'action du Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition;
- Contribuer à promouvoir et protéger les droits de l'homme et à renforcer l'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance dans les pays partenaires de la Direction du développement et de la coopération;
- Poursuivre son engagement en faveur des droits de la femme, afin d'autonomiser les femmes et les filles, tant sur le plan économique que politique, et d'instaurer l'égalité entre les sexes. À ce titre, il se propose de rester un membre actif des organes multilatéraux compétents (à l'instar de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil de l'Europe et de soutenir les initiatives visant à mettre un terme à la

discrimination contre les femmes et les filles, en attachant une importance particulière aux efforts visant à éradiquer les violences faites aux femmes et aux filles, les mutilations génitales féminines, de même que les mariages précoces ou forcés;

- Contribuer activement aux procédures destinées à faire toute la lumière sur la responsabilité du secteur privé et les obligations des États et à identifier des voies de recours accessibles en cas de violations des droits de l'homme commises par des entreprises. À ce titre, il se propose de promouvoir avec détermination les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme;
- Continuer d'œuvrer en faveur d'une reconnaissance universelle du droit à l'eau et à l'assainissement par l'intermédiaire du Conseil et des autres organes onusiens compétents. À ce titre, il se propose de soutenir le Rapporteur spécial sur le droit de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement;
- Poursuivre ses efforts pour lutter contre toutes les formes de discrimination, en particulier lorsqu'elles sont dirigées contre les plus vulnérables, notamment les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. À ce titre, il se propose de soutenir la diffusion de la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les droits de ces personnes et de chercher activement le dialogue avec les États dans lesquels ceux-ci sont violés;
- Maintenir son engagement ferme en faveur de la prévention de la torture. À ce titre, il se propose de soutenir la mise en place de mécanismes nationaux de prévention, d'encourager l'échange et la diffusion de bonnes pratiques au niveau régional et de renforcer Genève dans son rôle de plateforme d'action en la matière;
- Continuer de s'engager pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques en saisissant le Conseil de situations préoccupantes à cet égard;
- Continuer de s'engager pour la protection des défenseurs des droits de l'homme. À ce titre, il se propose de mettre en œuvre les lignes directrices suisses concernant la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui proposent d'uniformiser la pratique suivie par les représentations suisses à l'étranger, afin d'assurer à ceux-ci une meilleure protection;
- Maintenir son soutien financier aux organisations non gouvernementales contribuant à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

3. Renforcement du Conseil des droits de l'homme

Pour favoriser le renforcement du Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement suisse s'engage à contribuer à ce que cette institution puisse remplir son mandat dans les meilleures conditions possibles. Il entend tenir cet engagement par les mesures suivantes :

- Continuer de participer activement aux travaux du Conseil dans un esprit de coopération et d'authentique dialogue avec les partenaires de toutes les régions;

- Faire le point sur les progrès enregistrés par le Conseil des droits de l'homme en identifiant les défis qui l'attendent. À ce titre, il se propose d'organiser en 2016 une rencontre de haut niveau pour marquer le dixième anniversaire de la création de cet organe;
- Continuer d'accorder son soutien aux pays les moins développés ne disposant pas d'une mission permanente à Genève. À ce titre, il se propose de mettre à leur disposition des locaux gratuitement et des logements à bas prix, afin de favoriser leur participation pleine et entière à leur examen périodique universel;
- Améliorer la participation des organisations non gouvernementales et des institutions nationales des droits de l'homme aux travaux du Conseil. À ce titre, il se propose de s'employer à ce que des règles transparentes précisent comment celles-ci peuvent être exclues des discussions;
- Poursuivre le développement de la formation, de la réflexion et du savoir-faire en matière de gouvernance mondiale et notamment de droits de l'homme. À ce titre, il se propose de favoriser la création, à Genève, de laboratoires d'idées et de plateformes réunissant de nombreux acteurs, et de renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance mondiale présents à Genève;
- Renforcer ses efforts pour prétendre à une représentation universelle. À ce titre, il se propose d'offrir son soutien aux États ne disposant pas encore d'une représentation permanente à Genève.

4. Soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Pour réaffirmer son soutien au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et aux autres fonds, programmes et agences onusiens pertinents, le Gouvernement suisse s'engage à poursuivre sa collaboration et son dialogue étroits avec ces institutions. Il entend tenir cet engagement par les mesures suivantes :

- Intensifier ses efforts pour consolider la base financière du HCDH en s'engageant pour que les activités que cette entité effectue sur mandat du Conseil des droits de l'homme soient financées par le budget ordinaire des Nations Unies;
- Soutenir les efforts consentis par le HCDH pour renforcer la capacité des États parties à se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. À ce titre, il se propose de lui accorder un soutien technique et financier pour mener à bien ces activités;
- Continuer de soutenir le système des organes de traités en droits de l'homme. À ce titre, il se propose d'œuvrer en vue de préserver son indépendance et son niveau élevé d'expertise, ainsi que d'aider à améliorer ses méthodes de travail et d'accroître ainsi son efficacité;
- Promouvoir l'intégration des droits de l'homme dans le processus post-2015. À ce titre, il se propose de favoriser une approche du développement fondée sur les droits de l'homme dans son soutien aux activités opérationnelles des Nations Unies et dans son engagement au sein des forums politiques de haut niveau de même que des organes directeurs ad hoc des fonds, programmes et agences onusiens.